

COLLOQUE CCFA-FAVO – 28 SEPTEMBRE 2026

Comment procéder pour la suite ? La réponse des associations de seniors

Intervention de Daniel Van Daele

Mesdames, Messieurs,
Chers représentants des associations,
Chers partenaires,

Nous arrivons presque au terme de cette matinée.

Nous avons beaucoup entendu parler de droit international, de Genève, de la position belge, des discriminations fondées sur l'âge et des lacunes qui subsistent dans notre législation.

Je voudrais donc essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été très bien expliqué.

Je voudrais plutôt partir d'une conviction extrêmement simple :

les droits humains n'ont pas de date de péremption.

Ils ne s'arrêtent pas à 65 ans.

Ils ne diminuent pas à 75 ans.

Ils ne deviennent pas facultatifs à 85 ans.

Et ils ne dépendent certainement pas de notre capacité à utiliser un smartphone, à remplir un formulaire numérique ou à comprendre seuls une procédure administrative devenue trop complexe.

La question que je voudrais poser maintenant est donc très concrète :

que faisons-nous de tout ce que nous avons entendu ce matin ?

Car organiser un colloque est utile.

Identifier les discriminations est indispensable.

Préparer une Convention internationale est essentiel.

Mais cela ne suffit pas.

À un moment donné, il faut passer **du constat à l'action.**

Premier principe : GARANTIR

Pia vient notamment de rappeler l'importance de la protection sociale.

Je ne développerai donc pas à nouveau toutes les questions relatives aux pensions, aux revenus ou aux conditions d'accès à certaines prestations.

Je voudrais simplement rappeler un principe.

L'âge, en lui-même, ne peut pas devenir une justification automatique pour accorder moins de droits.

Toute différence de traitement fondée sur l'âge devrait pouvoir répondre à trois questions très simples :

Pourquoi cette limite d'âge existe-t-elle ?

Est-elle réellement nécessaire ?

Et ses conséquences sont-elles proportionnées ?

Lorsque nous constatons qu'une règle exclut automatiquement une personne simplement parce qu'elle a atteint 65, 66, 70 ou 75 ans, nous devons avoir le réflexe de poser ces questions.

Pas nécessairement pour supprimer toutes les limites d'âge.

Mais pour obliger les pouvoirs publics à les **justifier**.

C'est une différence fondamentale.

Deuxième principe : CHOISIR

Le deuxième enjeu est celui du numérique.

Le CCFA s'est exprimé à plusieurs reprises sur cette question.

Soyons très clairs : nous ne sommes pas opposés au numérique.

Le numérique peut simplifier énormément de démarches.

Il peut donner rapidement accès à l'information.

Il peut faciliter les contacts avec une administration, une banque ou un organisme de sécurité sociale.

Mais il devient un problème lorsqu'il cesse d'être un outil et devient **une obligation**.

Une personne ne doit jamais perdre l'accès à un droit parce qu'elle ne possède pas un ordinateur.

Elle ne doit pas perdre l'accès à un service parce qu'elle n'utilise pas une application.

Elle ne doit pas être pénalisée parce qu'elle préfère parler à une personne plutôt qu'à une machine.

Nous devons donc défendre un principe extrêmement simple :

numérique entre administrations lorsque cela améliore leur fonctionnement ; libre choix du canal pour le citoyen.

Cela signifie conserver, pour les services essentiels, une alternative accessible :

un guichet,

un téléphone,

un courrier,

et surtout...

un être humain.

Le progrès technologique doit augmenter notre autonomie.

Il ne peut jamais devenir une nouvelle forme d'exclusion.

Troisième principe : DÉCIDER

Troisième enjeu : la capacité juridique.

Là encore, nous avons entendu une présentation particulièrement éclairante.

Je voudrais simplement en retenir une idée essentielle.

Vieillir ne signifie pas perdre automatiquement sa capacité de décider.

Avoir besoin d'aide ne signifie pas devoir être remplacé.

La philosophie devrait donc être très simple :

assister chaque fois que c'est possible ; représenter seulement lorsque c'est réellement nécessaire.

Cela vaut pour la gestion des biens.

Cela vaut pour les décisions administratives.

Cela vaut pour la santé.

Cela vaut pour le choix du lieu de vie.

Et cela vaut jusque dans les moments où une personne devient plus vulnérable.

Parce que l'autonomie n'est pas seulement la capacité de tout faire seul.

L'autonomie, c'est aussi conserver le droit de participer aux décisions qui concernent sa propre vie.

Quatrième principe : PARTICIPER

Et j'en arrive à ce qui me paraît être le fil rouge de tous les autres droits :

la participation.

On répète souvent :

« Rien sur nous sans nous. »

Cette phrase a été largement utilisée par les mouvements de personnes handicapées.

Elle devrait également devenir une évidence lorsqu'il s'agit des politiques concernant les personnes âgées.

Car soyons francs.

Nous avons parfois encore une conception étrange de la consultation.

On prépare une réforme.

On rédige les textes.

On effectue les arbitrages politiques.

Puis, lorsque presque tout est décidé, on consulte les organisations représentatives.

Et quelques semaines plus tard...

elles découvrent parfois la décision finale.

Ce n'est pas encore une véritable participation.

Consulter réellement, cela signifie associer les personnes concernées **en amont**.

Cela signifie leur transmettre les informations nécessaires.

Cela signifie leur laisser suffisamment de temps pour rendre un avis sérieux.

Cela signifie répondre aux recommandations formulées.

Et surtout, cela signifie expliquer pourquoi certaines propositions sont retenues... ou ne le sont pas.

Un avis consultatif n'oblige pas nécessairement un gouvernement à suivre toutes nos recommandations.

Mais il devrait au minimum l'obliger à **nous répondre**.

Et maintenant : quatre propositions concrètes

Je voudrais donc terminer cette intervention par quatre propositions de travail.

Pas pour dans dix ans.

Pas uniquement lorsque la future Convention internationale sera adoptée.

Mais dès maintenant.

Première proposition : réaliser un inventaire des discriminations et limites d'âge existantes en Belgique.

Le travail présenté aujourd'hui constitue déjà une base particulièrement intéressante.

Il faudrait pouvoir établir, domaine par domaine :

la règle existante,

la limite d'âge,

sa justification,

son impact,

et la question de son maintien, de sa modification ou de sa suppression.

Non pas dans une logique de dénonciation systématique.

Mais dans une logique d'évaluation objective.

Deuxième proposition : instaurer un véritable “test seniors”.

Lorsque nous préparons une grande réforme sociale, administrative, sanitaire ou numérique, posons-nous systématiquement la question :

quelles seront les conséquences pour les personnes âgées ?

Mais attention.

Il n'existe pas “un senior”.

Une personne de 65 ans qui travaille encore, une personne de 78 ans qui vit seule et une personne de 92 ans en perte d'autonomie ne rencontrent évidemment pas les mêmes difficultés.

Le test seniors doit donc prendre en compte l'âge, mais également le revenu, le genre, l'état de santé, le degré d'autonomie, l'accès au numérique et l'environnement social.

Troisième proposition : renforcer les conseils consultatifs.

Il faut défendre une représentation structurée des aînés aux différents niveaux de pouvoir.

Mais créer un conseil ne suffit pas.

Encore faut-il qu'il puisse travailler.

Qu'il reçoive l'information.

Qu'il soit consulté suffisamment tôt.

Et qu'il puisse connaître les suites données à ses avis.

Je proposerais donc un mécanisme extrêmement simple :

Avis.

Réponse.

Décision.

Suivi.

Évaluation.

Cinq mots.

Mais cinq mots qui pourraient changer profondément la démocratie consultative.

Quatrième proposition : établir un tableau de bord annuel des droits des personnes âgées.

Nous disposons déjà de nombreux indicateurs.

Mais ils sont dispersés.

Pourquoi ne pas réunir chaque année quelques données essentielles :

revenus,

pensions,

pauvreté,

accès aux soins,

autonomie,

logement,

mobilité,

accès aux services publics,

fracture numérique,

isolement,

participation citoyenne ?

Cela permettrait de vérifier si les discours sur le vieillissement correspondent réellement à la situation vécue par les citoyens.

La feuille blanche

Permettez-moi une petite image.

Imaginons que cette feuille blanche soit la future Convention internationale sur les droits des personnes âgées.

Aujourd'hui, beaucoup de choses restent encore à écrire.

La question est donc :

qui va tenir le stylo ?

Les gouvernements ?

Évidemment.

Les diplomates ?

Bien entendu.

Les juristes et les experts ?

Certainement.

Mais permettez-moi d'ajouter :

les personnes âgées elles-mêmes doivent tenir le stylo.

Et si je devais écrire aujourd'hui trois mots sur cette feuille, j'écrirais :

DIGNITÉ.

AUTONOMIE.

PARTICIPATION.

Trois mots.

Mais trois mots qui devraient traverser l'ensemble de la future Convention.

Ne faisons pas du 28 septembre une date sans lendemain

Je voudrais donc proposer que nous considérions cette journée non pas comme l'aboutissement d'un travail...

mais comme son commencement.

Que pourrait être **l'engagement du 28 septembre** ?

Tout simplement :

ne pas attendre la Convention pour corriger ce qui peut déjà l'être ;

examiner systématiquement les discriminations liées à l'âge ;

garantir une alternative humaine aux services numériques essentiels ;

renforcer la participation des personnes âgées ;

et suivre publiquement les progrès accomplis.

Et je voudrais même formuler une proposition.

Retrouvons-nous dans un an.

Mais pas uniquement pour organiser un nouveau colloque.

Retrouvons-nous avec un tableau.

Une colonne :

« Ce que nous avons demandé. »

Une deuxième :

« Ce qui a été réalisé. »

Une troisième :

« Ce qu'il reste à faire. »

Voilà aussi ce que peut être la participation citoyenne.

Pas seulement parler.

Mesurer les résultats.

CONCLUSION

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons évidemment sortir d'ici avec des dizaines de pages de documentation.

Avec les présentations.

Avec des analyses juridiques.

Avec des recommandations.

Tout cela est nécessaire.

Mais je souhaiterais que nous repartions surtout avec une conviction.

Vieillir ne peut jamais signifier avoir moins de droits.

Nous avons consacré beaucoup d'énergie, pendant des décennies, à ajouter des années à la vie.

Nous devons maintenant consacrer la même énergie à **ajouter de la vie, de la dignité et des droits à ces années.**

Nous sommes parfois présentés comme une société vieillissante.

Je préfère dire que nous sommes une société dans laquelle davantage de personnes ont la chance de vivre longtemps.

C'est une réussite collective.

À nous maintenant d'en faire également une réussite sociale et démocratique.

Eleanor Roosevelt rappelait que les droits humains commencent dans des lieux proches de chez nous.

Dans notre quartier.

Dans notre commune.

Dans notre famille.

Dans l'administration que nous contactons.

Dans la maison de repos où nous vivrons peut-être un jour.

Dans la manière dont nous sommes regardés et écoutés.

C'est exactement là que commence notre responsabilité.

Et je terminerai avec cette phrase :

les droits humains n'ont pas de date de péremption.

Alors faisons en sorte qu'aucun citoyen ne découvre un jour qu'en vieillissant...

il est devenu trop vieux pour exercer pleinement les siens.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette matinée.

Merci aux intervenants.

Merci aux associations.

Merci aux universitaires et aux représentants des institutions.

Et surtout...

continuons le travail.

Parce que la Convention devra être internationale.

Mais les droits, eux, doivent devenir effectifs ici et maintenant.

Je vous remercie.

Daniel Van Daele

Vice-président CCFA - FAVO